



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

REÇU LE

29 OCT. 2018

MAIRIE LA POSSONNIERE

La Directrice

Dossier suivi par : Cécile ALEXANDRE

Tél. : 02 41 87 33 36

Mail : c.alexandre@inao.gouv.fr

N/Réf : PLU LA POSSONNIERE/CA/AF 10-2018

V/Réf : 2018-257-HD

Objet : modification n°1 PLU

Monsieur le Maire

31 rue de la Mairie

49170 LA POSSONNIERE

Angers, le 19/10/2018

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 08/10/2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°1 relatif au Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La commune de La Possonnière est incluse dans l'aire délimitée des Appellations d'Origine Protégées viticoles « Anjou », « Cabernet d'Anjou », « Rosé d'Anjou », « Rosé de Loire », « Crémant de Loire », « Anjou-Villages » et « Savennières ». Elle fait également partie de l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée « Maine-Anjou », ainsi que de l'aire géographique de dix Indications Géographiques Protégées⁽¹⁾.

Le projet de modification du PLU de votre commune porte sur :

- Le changement de destination d'un bâtiment au lieu-dit « Verdun » ;
- L'évolution des habitations en zone A et N hors sectorisation « Ah » et « Nh » ;
- La réduction des conditions d'espacement (notamment des serres) en zone A ;
- L'adaptation des prescriptions définies dans l'OAP du site des « marres »
- La rectification d'une erreur d'identification d'un patrimoine bâti protégé
- Le déplacement de l'emplacement réservé n°1 ;
- Le développement de liaisons douces pour desservir le quartier du « Tertre Huet » ;
- L'adaptation des types de couvertures dévolues aux abris de jardins en fonction de leur emprise au sol ;
- L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU de « Landeronde »

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler à l'encontre de ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP/IGP concernées.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice de l'INAO,

Et par délégation,

Pascal CELLIER

⁽¹⁾ IGP "Cidre de Bretagne", "Bœuf du Maine", "Oie d'Anjou", "Volailles de Loué", "Volailles du Maine", "Volailles d'Ancenis", "Œufs de Loué", "Brioche Vendéenne", "Volailles de Cholet" et "Val de Loire"

Copie DDT 49

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS
16 rue du Clon
49000 ANGERS
TEL 02 41 87 33 36
www.inao.gouv.fr